

2.44 Renforcement de la présence de l'UICN dans les pays d'Asie centrale

CONSCIENT du caractère unique et de la grande vulnérabilité des écosystèmes de l'Asie centrale et, en conséquence, des obstacles réels au développement stable dans la région;

CONSTATANT que l'UICN est déterminée à encourager l'élaboration d'approches intersectorielles aux problèmes de protection de la nature en Asie centrale;

RECONNAISSANT les efforts déployés par l'UICN pour mettre sur pied un sous-programme pour l'Asie centrale;

SE FÉLICITANT de la volonté du Sous-programme régional pour l'Europe, du Sous-programme régional pour l'Afrique du Nord, l'Asie centrale et l'Asie de l'Ouest, et du Sous-programme régional pour l'Asie de coopérer avec les membres de l'UICN dans les pays de l'Asie centrale afin d'élaborer un sous-programme régional pour l'Asie centrale;

NOTANT les progrès accomplis dans la formulation du cadre de programme et, en conséquence dans la mise en œuvre d'activités prioritaires, telles que l'établissement de listes rouges d'espèces, le droit de l'environnement et la protection du patrimoine mondial;

Le Congrès mondial de la nature, réuni du 4 au 11 octobre 2000 à Amman, Jordanie, pour sa 2e Session:

1. CHARGE le Directeur général:
 - a) d'encourager le renforcement de la présence de l'UICN dans les pays de l'Asie centrale;
et
 - b) de simplifier la coordination des activités de l'UICN dans la région.
2. INVITE les Commissions de l'UICN à multiplier leurs activités dans les pays de l'Asie centrale, et notamment à accorder une attention spéciale au transfert de données d'expérience et de connaissances, dans les domaines du droit de l'environnement, des aires protégées (notamment la protection du patrimoine mondial), de l'éducation et de la communication.
3. PRIE INSTAMMENT les membres de l'UICN de mobiliser les ressources financières et autres ressources pertinentes pour soutenir les activités des membres de l'Asie centrale.